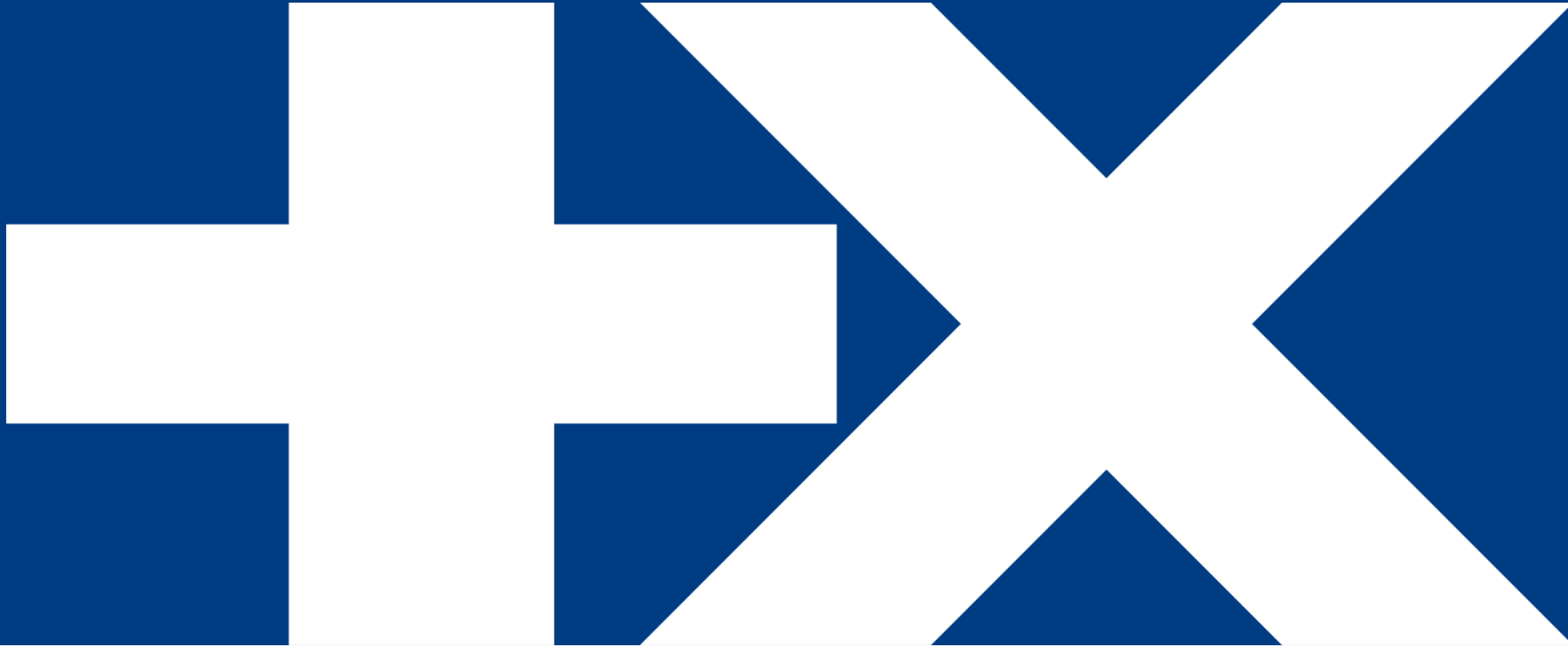




*FOSTER TPE-PME (FEADER) de la
région Occitane – perspective de
l'intermédiaire financier*

M. Nicolas Mestres

Banque Populaire du Sud



WORKSHOP FOSTER

Un intermédiaire financier : Banque Populaire du Sud

7 juin 2017



Le soutien apporté par cet instrument financier dans le cadre de l'initiative FOSTER TPE-PME est cofinancé par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'Union européenne au titre du volet Fonds européen agricole pour le développement rural. L'Europe investit dans les zones rurales.

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES



1.BPS : Présentation

2.L'organisation BPS dédiée au secteur agricole

**3.L'instrument financier : FOSTER Développement
Agriculture**

BPS : Présentation

Notre territoire

7 départements

176 agences

- Ardèche (Sud)
- Ariège
- Aude
- Gard
- Hérault
- Lozère
- Pyrénées-Orientales



BPS : Présentation

Notre territoire

- Superficie : 37 360 km²
- 4,9% de la France Métropolitaine
- 2,7 millions d'habitants
- 4,1% du total national
- Population 2010-2015 : +5,9%
- (France : +2,4%)
- 303 000 établissements
- 4,8% du total national
- PIB 2013 : 67Mds€
- 3,2% du total national
- Revenus moyens : 19,0 K€
France : 22,0 K€
- Taux de chômage : 13,8%
- France : 9,9%



L'organisation BPS dédiée au secteur agricole

BPS : Le 2^{ème} intermédiaire financier de la zone

- 6 700 clients agriculteurs
- 34 % taux de pénétration
- Une présence hétérogène sur le territoire
- Agriculture : 8% de la clientèle des professionnels BPS / encours 245 M€

- 8 collaborateurs au service du réseau d'agences
 - Animation de marché, formation
 - Accompagnement terrain en visite prospects et clients
 - Représentation de la banque auprès des OPA
- Des conseillers clientèles professionnels et agriculteurs en agence

L'instrument financier : FOSTER Développement Agriculture

Cadre d'intervention

Définition :

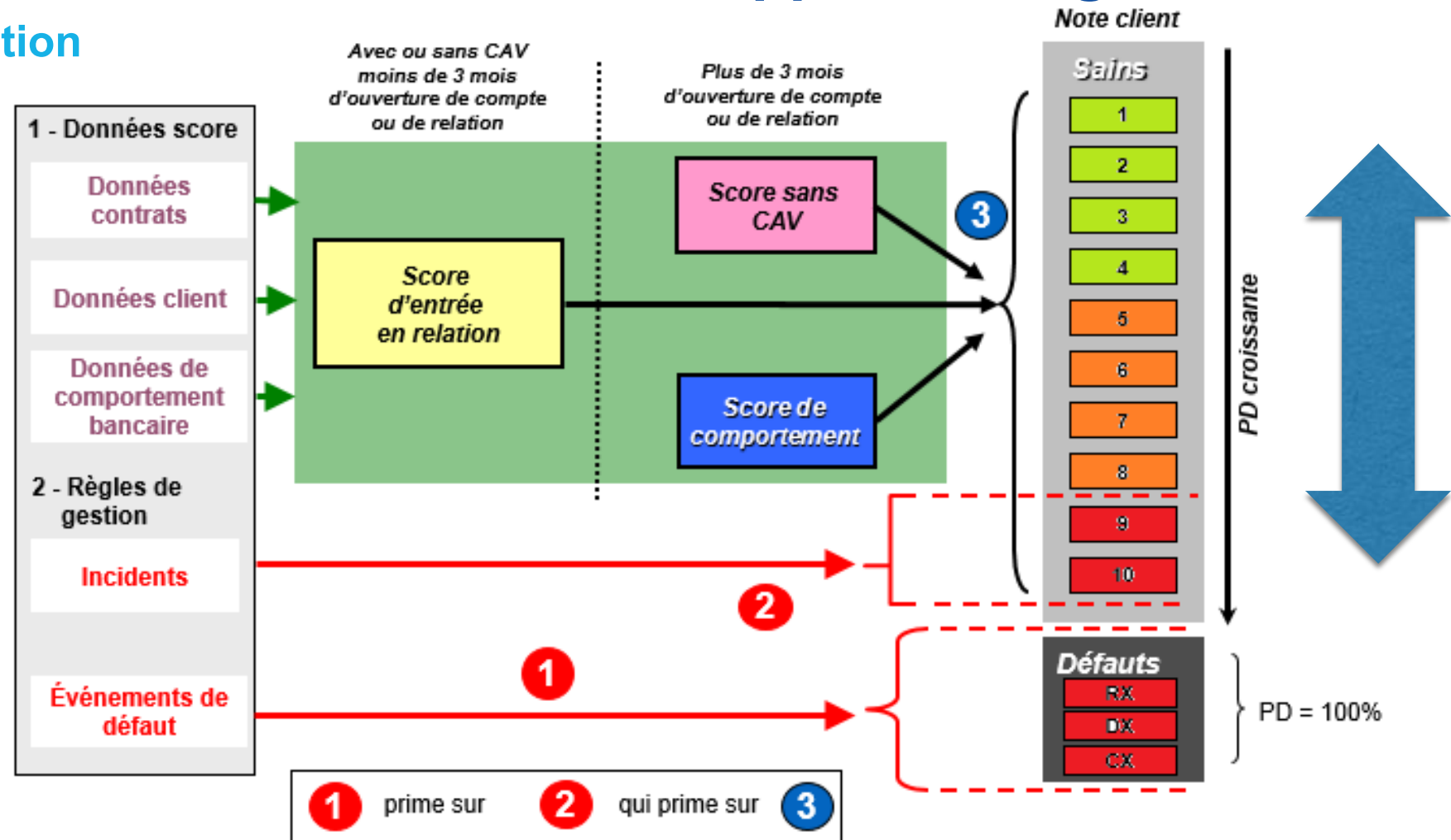
- Prêt professionnel destiné à des PME agricoles et para-agricoles **pour faciliter le financement de leurs investissements** dans le cadre d'une création, d'une cession ou d'un développement de l'entreprise.
- Ces entreprises peuvent prétendre à la garantie du FEI (Fonds Européen d'Investissement) à hauteur de **80% des investissements éligibles**.

Cibles bancaires :

- Les entreprises à cotation « sensibles ».

L'instrument financier : FOSTER Développement Agriculture

Périmètre d'intervention



L'instrument financier : FOSTER Développement Agriculture

5 cibles classées par type d'opération (TO) :

- Investissements dans les **exploitations agricoles**;
- Développement des **exploitations agricoles – transformation et commercialisation**;
- Investissements dans les **entreprises de transformation et commercialisation** de produits agricoles;
- Soutien aux investissements dans les **technologies forestières** et aux méthodes de **transformation, manufacture et commercialisation** de produits forestiers;
- Développement de l'activité de **transformation première de bois** dans le secteur de la construction.

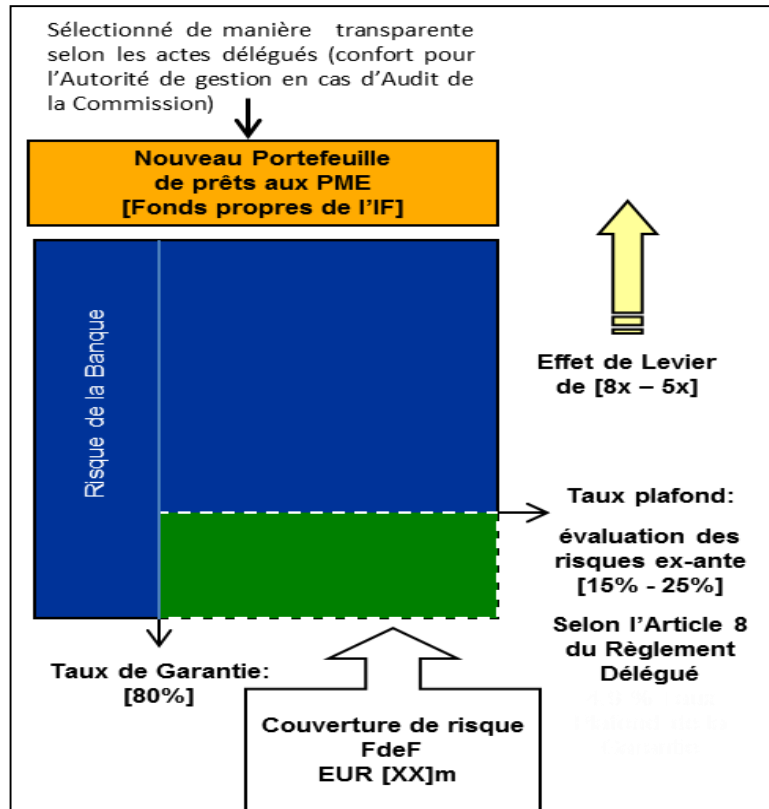
FOSTER Développement Agriculture

- Minimum : 25 000 €

- Maximum : Selon les règles de cumul applicables : intensité d'aide et/ou *de minimis*

L'instrument financier : FOSTER Développement Agriculture

Caractéristiques générales : des avantages concurrentiels significatifs



- Garantie du FEI à hauteur de 80 % du montant éligible emprunté dans la limite d'un taux plafond.
- Avantage pour la PME :
 - Décote de 0,40 % par rapport au barème tarifaire général (retail ou corporate).
 - Abaissement des exigences de garantie :
 - Garantie sur le bien financé
 - Cautions personnelles (limitation réduite à 20 % ou 30%)
 - Prise de décision plus rapide par la BPS
- BFR lié au programme : Maximum de 30 %

L'instrument financier : FOSTER Développement Agriculture

Dépenses éligibles

- **Construction, acquisition, aménagement, rénovation, d'immeubles professionnels.**
- **Matériels neufs.**
- **Plantations pérennes de vergers**, création de plantation de vignes nouvelles et vignes à raisin de table.
- **BFR** et/ou frais généraux liés à l'investissement **dans une limite de 30% des investissements éligibles.**
- **Investissements immatériels** (logiciels, brevets, licences...).
- Transferts de droits de propriété (parts sociales, actions...) sauf entre membres d'une même famille.
- **Le foncier bâti et non bâti (limite de 10%).**

L'instrument financier : FOSTER Développement Agriculture

Les instruments de contrôle d'éligibilité BPS

- Formation interne et training réseau (Webex)
- Formation de l'ensemble des collaborateurs du réseau (1h30), de la direction des engagements (3h) et des équipes de la réalisation des Prêts (3h).
- Une fiche d'éligibilité → cf. slides suivantes
- Les attestations clients
- Production de PSE / PDE

BANQUE POPULAIRE
BANQUE & ASSURANCE

1 Votre entreprise 2 Votre projet 3 Votre profil d'investissement 4 Validation des informations

Identité de l'entreprise et de son représentant

* Champs obligatoires

Nom de l'entreprise *	<input type="text"/>	Nom du contact *	<input type="text"/>
Numéro SIREN *	<input type="text"/>	Fonction de l'entreprise *	<input type="text"/>
Adresse du siège social *	<input type="text"/>	Téléphone *	<input type="text"/>
Code postal *	<input type="text"/>	E-mail *	<input type="text"/>
Ville *	<input type="text"/>		
Pays *	France ▼		

Les données à caractère personnel de la personne physique ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour objet le traitement de la demande. Elles sont destinées à la Banque, responsable du traitement. La personne physique dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement, pour motif légitime, en s'adressant par écrit à la Banque. Elle dispose, sans frais, d'un droit d'opposition à l'utilisation par la Banque de ces données à des fins de prospection commerciale auprès de cette dernière. Les frais d'envoi du courrier sont remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Suivant

L'instrument financier : FOSTER Développement Agriculture

Les instruments de contrôle d'éligibilité BPS

FICHE D'ELIGIBILITE DE LA GARANTIE FOSTER

BPS Département Marché des Entreprises et Institutionnels

Agence Test
Conseiller Test

L'emprunteur : _____

Matricule 0000000

Compte courant (021) 00000000000

Nom de l'entreprise Test

Catégorie juridique Société d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL SAS, SA, SNC)

Ancienneté de l'entreprise

Activité (code nace)

Effectif total de toutes les sociétés du Groupe

Chiffre d'affaire (en €)

Total bilan (en €)

Segment Mac Donough

Note Mac Donough

Le lieu d'investissement _____

Département du lieu de l'investissement

Adresse

Code postal 34000 Ville

Dans le cas des groupes de sociétés, il faudra prendre en compte les éléments cumulés de toutes les sociétés constituant le groupe.

Ces éléments vous permettront de vérifier le statut de PME européenne, seul type d'entreprise éligible à FOSTER

CA, Total Bilan, effectif

L'instrument financier : FOSTER Développement Agriculture

Les instruments de contrôle d'éligibilité BPS

Le chiffrage du besoin : _____

BPS Département Marché des Entreprises et Institutionnelle

Besoins / Objets	
<u>Incorporel*</u>	
Bail / Licence (Création)	
Bail / Licence (transmission avec lien familial)	
FDC / Parts sociales (transmission)	10 000,00 (1)
FDC / Parts sociales (cession entre tiers)	
Droits d'enregistrement	
Frais d'établissement	
<u>Immobilier*</u>	
Construction d'investissement	10 000,00 (2)
Construction d'Exploitation	
Achats de murs	
Terrain	5 000,00 (3)
Promotion immobilière	
Reprise de végétal	
<u>Corporel / Equipement neuf uniquement</u>	
Travaux aménagement / installation	
Matériel	
Mobilier	
Equipement informatique	
Véhicule	
Plantations pérennes nouvelles (hors vignes plans/ocm)	
<u>BFR / Trésorerie / Divers</u>	
Eligible si part minoritaire (≤ 30%)	
TOTAL	25 000,00

Ressources	
<u>Apport</u>	
<u>Prêt FOSTER</u>	
Type de prêt	Crédit Bail (4)
<u>Autre</u>	
TOTAL	
	0,00



Les opérations patrimoniales ou avec lien familial sont exclues (1), Seul l'immobilier d'exploitation est éligible (2). Le foncier ne peut pas représenter plus de 10 % du prêt sollicité (3). Le crédit-bail et les prêts relais sont exclus (4).

L'instrument financier : FOSTER Développement Agriculture

Les instruments de contrôle d'éligibilité BPS

La durée du prêt peut dépasser 10 ans mais la garantie du FEI ne sera plus acquise au-delà de cette limite. Il conviendra donc de garantir le prêt au-delà de la 10^{ème} année (1). Les garanties SOCAMA ou BPI ne peuvent être envisagées que dans un dossier séparé (2).



Le financement sollicité :

Nature de l'investissement	<input type="text"/>	Equivalent Subvention Brute (ESB)	<input type="text"/>	(B)
Devise de l'investissement	<input type="text"/>	Subventions européennes déjà	<input type="text"/>	(C)
Montant du financement	<input type="text"/>	perçues hors prêts BPS (N-1+N-2)	<input type="text"/>	
(1) Durée en mois	<input type="text"/>	(D) Subventions perçues via les prêts BPS	<input type="text"/>	+ - (E)
Si franchise : Durée en mois	<input type="text"/>	Prêts JEREMIE octroyés en N-1 & N-2	<input type="text"/>	
(A) Règle des minimis :	<input type="text"/>			
Financement pouvant être sollicité	<input type="text"/>			
(2) Garantie SOCAMA ou BPI	<input type="text"/>			
		Respect des minimis	<input type="text" value="0,00"/>	<input type="checkbox"/>

Le montant pouvant être emprunté dépend des subventions ou équivalents perçus en N, N-1 & N-2 (C & D). La calcullette (E) vous permet de calculer le montant d'ESB des prêts BPS. Le montant de l'ESB relatif au prêt sollicité est mentionné dans le point (B). Le point (A) vous indique le prêt pouvant être obtenu si le montant maximum d'ESB est dépassé avec le montant sollicité.



Eligibilité de la garantie FOSTER réalisée le vendredi 10 mars 2017

L'instrument financier : FOSTER Développement Agriculture

Les points d'attention

- Reporting régulier et conforme à l'AMI
- Exclusion activité viti-vinicole
- ESB et les différentes règles de cumul de fonds publics à intégrer dans le processus de validation des dossiers de prêt

L'instrument financier : FOSTER Développement Agriculture

Synthèse

Une étroite collaboration

- La REGION OCCITANIE et le FEI
- Les AGRICULTEURS et les ENTREPRISES ELIGIBLES
- L'intermédiaire financier BPS

Merci pour votre attention

NICOLAS MESTRES

RESPONSABLE MARCHÉ ET DEV. AGRICULTURE - DD-MARCHÉ ET DÉVELOPPEMENT AGRICULTURE

38 BD GEORGES CLEMENCEAU, 66966 PERPIGNAN CEDEX 09

Tél. 0468383022 Mobile.0686077389

Mail. nicolas.mestres@sud.banquepopulaire.fr



BANQUE POPULAIRE
DU SUD
BANQUE & ASSURANCE



Rejoignez nous sur :





financial instruments revolving capacity building
 added value **ERDF** funding agreement **ESF** EU guidance
 governance microfinance
 technical seminars leverage financial intermediaries case studies
 support co-financing **ESIF** **fi-compass** final recipients
 investments **Thank you** thematic objectives
 business plan advisory services guarantees banks loans **EaSI** equity
EAFRD private investors life cycle combination of support
 conferences **EMFF** investment strategy **CF**
 fund of funds managing authorities manuals

